

Des filons en Limousin ?

enquête

PROSPECTION MINIÈRE ■ La société Cominor devrait entreprendre des recherches de métaux à la rentrée

De l'or dans les sous-sols de la Creuse

Après l'épopée des mines du Châtelet, voici bientôt l'ère des mines de Villeranges : un arrêté octroyant un permis exclusif de recherche de mines de métaux à la société Cominor devrait lui être accordé à la rentrée.

ENQUÊTE

Jérémy Lacombe
et Sylvain Compère

Le 3 février 2011, la compagnie minière Cominor a demandé un Permis exclusif de recherches (PER) de mines d'or, de cuivre, d'argent, de zinc, d'antimoine, d'étain, de tungstène et substances connexes, d'une durée de trois ans. À ce sujet, une consultation publique est ouverte jusqu'au 4 septembre.

À proximité des mines du Châtelet

Sept communes sont concernées (1), situées, symbole ou ironie, entre le site de l'étang des Landes, réserve naturelle à la faune et flore exceptionnelles, et celui des anciennes mines du Châtelet, toujours interdit au public, dont la "dépollution", sorte de cache-misère d'un coût total



de 4,5 millions d'euros, a été officiellement inaugurée mi-juillet.

Si les services administratifs (2) ont été mis au courant assez vite, les

maires des communes ne l'ont été qu'à cette même date, lors d'une rencontre avec le Conseil général et l'entreprise : l'est creusois pourrait donc, d'ici quel-

ques années, voir de nouvelles galeries se creuser dans son sous-sol.

Rémy Bodeau, le maire de Lussat, l'une des communes les plus concer-

nées par cette prospection est confiant quant au sérieux de l'entreprise, d'une part concernant les frais engagés, 3 millions d'euros, d'autre part, par

la garantie de préserver le site protégé précité, mais aussi le bassin de Gouzou, site Natura 2000, et surtout les puits de Varennes, à Lussat également, qui alimentent 19 communes alentours en eau. « Un maire d'une petite commune ne peut pas être contre un projet qui peut apporter des retombées économiques, et sur la commune et sur le canton », continue le maire de Lussat.

Une ancienne mine à Lussat

Cominor s'appuie notamment sur des archives concernant une mine exploitée au lieu-dit Les Farges dans les années quatre-vingt. À l'époque, une importante galerie fut creusée et exploitée durant quelques années, mais arrêtée à cause du fort coût de traitement. ■

(1) Auge, Bord-Saint-Georges, Chambon-sur-Voueize, Lépaud, Lussat, Sannat, Tardes.

(2) Direction régionale des affaires culturelles (DRAC), Agence régionale de santé (ARS), Direction départementale des territoires (DDT), Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Limousin, Préfecture de la Creuse.

Trois ans et trois millions pour bien estimer le filon

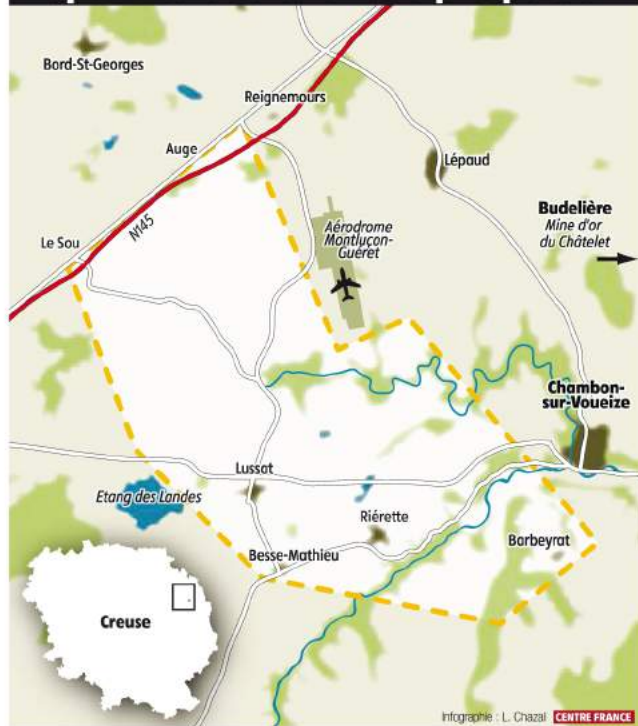
Dominique Delorme est le directeur général de Cominor, filiale de la compagnie minière La Mancha qui veut prospecter le filon d'or creusois de Villeranges. Dernier directeur pour Areva de la mine d'or du Bourneix, fermée en 2002 à Saint-Yrieix, il connaît la ressource limousine...

La demande de permis concernant Villeranges a été déposée en 2011. « À l'époque, Explique Dominique Delorme, l'or était très haut et le contexte économique n'était pas le même... Mais nous sommes optimistes sur une remontée du cours de l'or à moyen terme. »

Indices. Pourquoi le secteur de Chambon ? « Nous sommes partis des indices relevés par Total C² minière, société rachetée par Areva et dont nous avons les archives. J'ai moi-même travaillé sur cette zone à l'époque pour Areva. Le minerai semble moins riche qu'au Bourneix (10 grammes d'or par tonne de minerai), mais serait d'environ 4 g/t. »

3 millions d'€. Un permis pour quoi faire ? « Nous faisons cette demande sur trois ans, renouvelables. Nous comptons investir 3 millions d'euros en trois phases d'un an. La première concerne l'analyse

Le périmètre de la zone de prospection



des archives, ainsi que la découverte des lieux et de la population. La seconde concerne les travaux de surface : cartographie géologique, mesures physiques, analyses géochimiques, etc. La troisième consiste à faire des tranchées, des galeries et des carottages. Tous les travaux feront l'objet d'accords avec les propriétaires et de demandes d'ouverture de travaux auprès des mairies et de la préfecture. Il n'y a que pour les sondages à plus de 100 mètres de profondeur qu'une enquête publique est nécessaire. »

Environnement. « Cette phase d'exploration impacte peu l'environnement, nous devons juste veiller à la petite nappe qui se trouve au nord de la zone et à l'étang des Landes. Il est assez loin de là où on va travailler, et il n'y a pas de raison qu'on y touche. Nous avons même promis aux maires de rendre accessibles les ressources en eau que nous découvrirons. » Le permis d'exploration ne sera délivré qu'après la clôture de la consultation publique, le 4 septembre. « Si tout va bien, et si le filon tient ses promesses, nous pourrions lancer l'exploitation d'ici 6 à 7 ans », espère Dominique Delorme. ■

QUESTIONS À



DOMINIQUE-CLAIRE MALLEMANCHE
Préfecte de la Creuse

Où en ce dossier ?
Tout cela concerne un permis exclusif de prospection, le 11 juillet les maires concernés ont rencontré l'entreprise en préfecture. À ce stade, il n'y a pas d'enquête publique, car on ne parle pas d'exploitation juste de prospection des richesses potentielles.

Une consultation ?
Oui, ouverte depuis le 24 juillet sur Internet (*), et jusqu'au 4 septembre.

Une consultation sans étude d'impact ?
Il y a des études d'impact la richesse patrimoniale, d'autres signalant le site Natura 2000, le bassin-versant de l'étang des Landes... Elles ont permis au préfet de prendre un avis favorable en février, réservant l'exclusivité de ce qui pourrait être trouvé à l'entreprise.

(*) <http://www.redressement-productif.gouv.fr/consultation-sur-le-permis-de-villeranges>.